

Le JOURNAL

SÈVRE & LOIRE

UN TERRITOIRE VIVANT & SURPRENANT

sèvre
loire
communauté
de communes



LA GESTION DE L'EAU DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PRÉVENTION DES INONDATIONS

Juillet 2024

SOMMAIRE

/// P.2-3

ÉDITO

L'EAU, UNE RESSOURCE
À PRÉSERVER

/// P.4-5

LA GESTION
DES MILIEUX
AQUATIQUES

/// P.6-7

PRÉVENTION
DES INONDATIONS

COMMENT EST FINANCÉE
LA GEMAPI ?

/// P.8

ÉVÈNEMENTS



Édito



Pourquoi la Communauté de communes Sèvre & Loire est concernée par la GEMAPI ?

Le territoire de la Communauté de communes Sèvre & Loire est marqué par 3 éléments essentiels qui font la richesse de notre territoire et qui nécessitent une vigilance de tous les instants et des actions régulières de notre part :

- Plusieurs cours d'eau traversent le territoire. Leur état est globalement très dégradé. En Loire-Atlantique, seulement 2 % des cours d'eau sont classés en bon état écologique ;
- La présence d'un ouvrage d'art très conséquent : la digue de la levée de la Divatte, d'une longueur de 13,6 kilomètres située sur les communes de Divatte-sur-Loire et Saint-Julien-de-Concelles et qui protège environ 12 000 personnes des crues de la Loire ;
- La présence du marais de Goulaine qui nécessite une gestion hydraulique spécifique de ses niveaux d'eau avec des ouvrages dédiés.

La Communauté de communes Sèvre & Loire assure donc cette compétence, même si cela ne semble pas toujours cohérent à notre échelle territoriale pour certains élus, puisque l'eau ne s'arrête pas de couler aux limites du territoire intercommunal.

De plus, dans un contexte de dérèglement climatique et de limitation des marges de manœuvre financières des collectivités - avec la suppression de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) puis de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) décidés par l'État - les intercommunalités peuvent avoir le sentiment à certains moments d'assumer des responsabilités importantes qui ne dépendent pas que d'elles.

Les élus de la Communauté de communes Sèvre & Loire souhaitent néanmoins agir pour leur territoire et leur population et se sont donc donnés les moyens pour assumer leurs responsabilités dans les meilleures conditions possibles.

Comment s'organise la GEMAPI ?

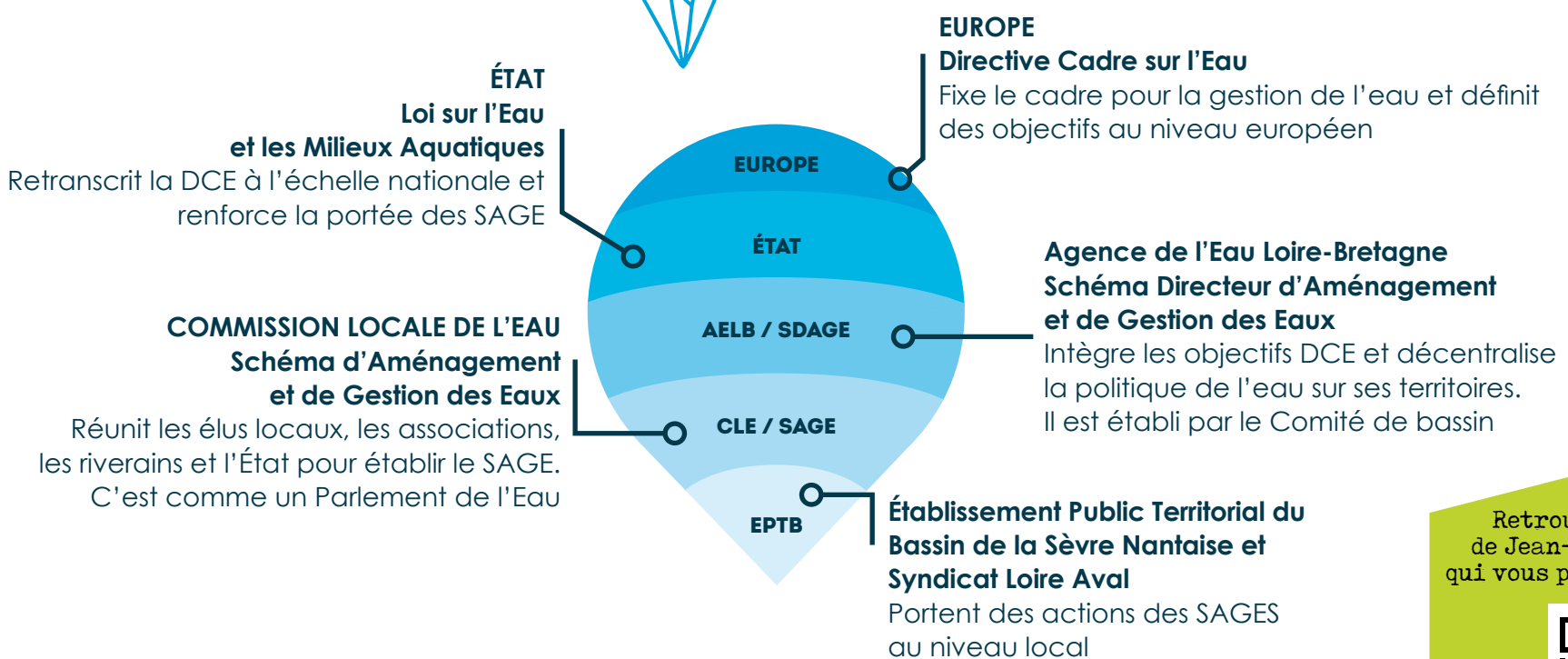
La Communauté de communes Sèvre & Loire a réfléchi conjointement avec tous les acteurs de cette thématique pour mettre en place une organisation qui dispose de moyens techniques et financiers suffisants pour agir. Ainsi, la Communauté de communes Sèvre & Loire n'est pas seule et intervient avec des partenaires, tels que le Syndicat Loire Aval (Syloa), l'Établissement Public Loire (EP Loire) et l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Sèvre Nantaise (EPTB de la Sèvre Nantaise).

Quelle est l'ambition de la Communauté de communes Sèvre & Loire sur ce sujet ?

L'axe majeur dans l'exercice de cette compétence GEMAPI réside dans **l'amélioration de la qualité des cours d'eau et la préservation de la biodiversité dans ce milieu humide**, en complément des orientations prises sur les assainissements collectifs et non collectifs.

La Communauté de communes Sèvre & Loire souhaite faciliter cette démarche, en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.

Bonne lecture,
Jean-Marc JOUNIER,
vice-Président en charge de l'eau et l'assainissement



Retrouvez la vidéo de Jean-Marc JOUNIER qui vous parle de GEMAPI !

L'eau, une ressource à préserver

LE CYCLE DE L'EAU, un éternel recommencement

1 L'eau des mers s'évapore dans l'atmosphère sous l'effet de la chaleur du soleil. Elle forme ensuite des nuages qui vont se déplacer sous l'impulsion des vents.

2

Aidées par l'effet de gravité, les gouttelettes qui constituent les nuages s'alourdissent et retombent sur le sol sous forme de précipitations (pluie, grêle, neige).

3

Ces eaux pluviales vont permettre d'alimenter les nappes phréatiques souterraines qui vont recharger les cours d'eau, lesquels se jettent à leur tour dans la mer.

4

Et ainsi, de la mer au ciel, du ciel à la terre et de la terre à la mer, le voyage de l'eau recommence à l'infini.

L'eau opère un circuit fermé qui est le même depuis des milliards d'années.

INTERVENTION

sur le parcours de l'eau

Aménager
les bassins versants

Assurer
la défense
contre les
inondations

Entretien
des cours
d'eau

Préserver
et restaurer
les sites

La gestion des milieux aquatiques

Afin de se donner les moyens d'agir, la Communauté de communes Sèvre & Loire travaille de concert avec plusieurs acteurs du territoire pour agir sur la préservation et la qualité des milieux aquatiques.

NOTRE TERRITOIRE, nos bassins versants

L'amélioration de la qualité des cours d'eau est mise en place à l'échelle des bassins versants, dont les contours sont différents des limites administratives des intercommunalités, et sont définis en fonction de la vie et de la circulation de l'eau.

Les missions de ces structures sont de différentes natures :



Fédérer l'ensemble des acteurs intervenant sur un même bassin versant pour mener une action concertée et cohérente



Améliorer la qualité des cours d'eau



Lutter contre les pollutions



Entretien et restaurer les milieux aquatiques



Prévenir les inondations potentielles provoquées par les crues de la Loire



Informier, sensibiliser et communiquer auprès des publics



La Communauté de communes Sèvre & Loire fait partie de différentes structures, comme les autres intercommunalités telles que Nantes Métropole, Clisson Sèvre Maine Agglo, Mauges Communauté, etc.

GESTION DE LA PROTECTION DES CRUES DE LA LOIRE

- Présence d'une digue de protection
- Gestion par l'Etablissement Public Loire (EP Loire)

NANTES

MARAIS DE GOULAINÉ

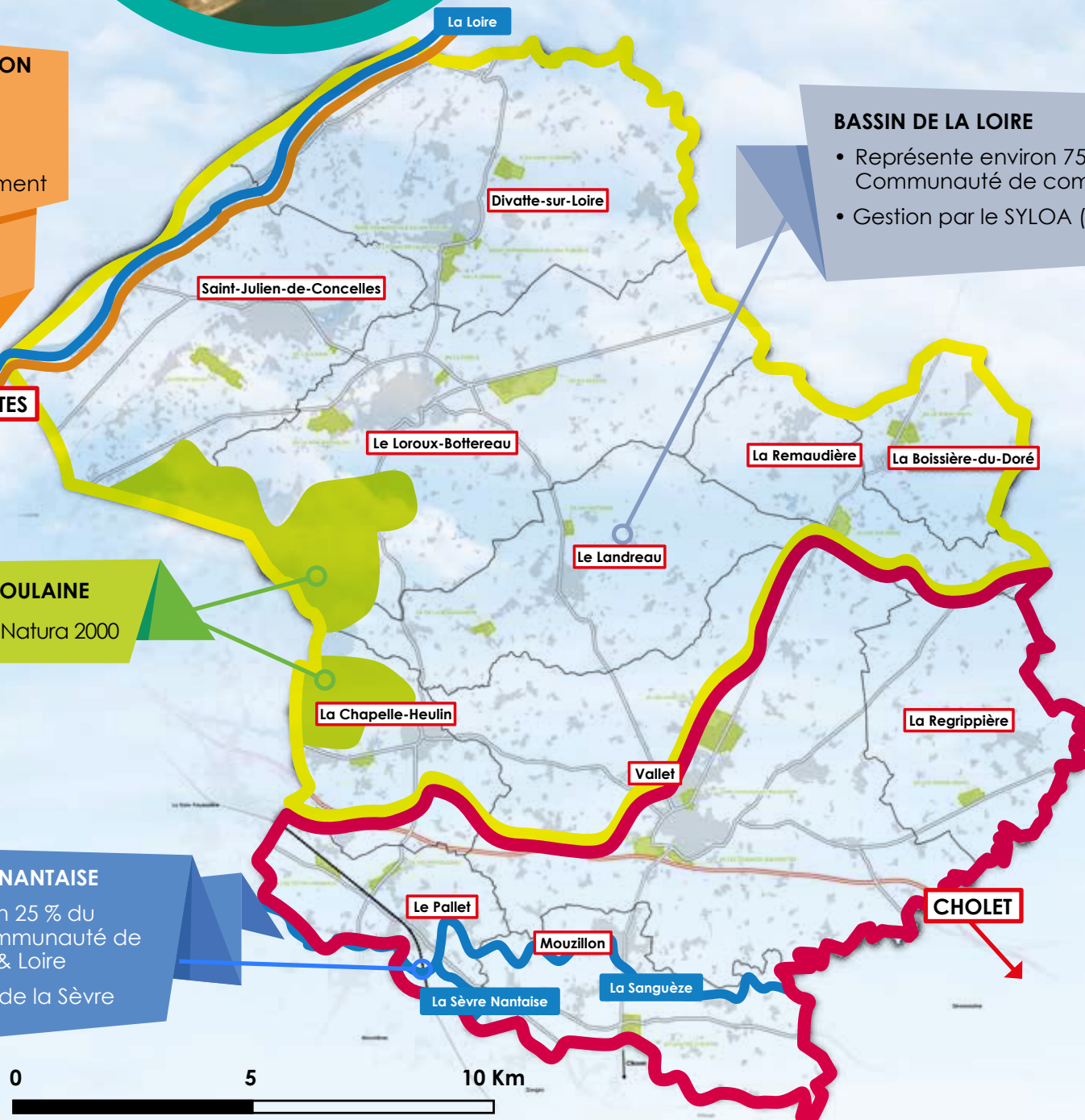
- Classement Natura 2000

BASSIN DE LA SÈVRE NANTAISE

- Représente environ 25 % du territoire de la Communauté de communes Sèvre & Loire
- Gestion par l'EPTB de la Sèvre Nantaise

BASSIN DE LA LOIRE

- Représente environ 75 % du territoire de la Communauté de communes Sèvre & Loire
- Gestion par le SYLOA (Syndicat Loire Aval)



LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

en actions !

Pour faire face à l'état dégradé des eaux, la Communauté de communes Sèvre & Loire s'engage pour agir sur son territoire en lien avec les acteurs institutionnels et locaux pour améliorer la qualité des eaux.

Des actions concrètes sont mises en place comme :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique (restauration d'espaces de mobilité du lit du cours d'eau) ;
- l'aménagement d'un cours d'eau, navigable ou pas, canal, lac ou plan d'eau (entretien des berges) ;
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (restauration de la continuité écologique, renaturation de cours d'eau).

Concrètement, cela se traduit par tout un panel d'actions et de travaux tels que :

- ✓ le reméandrage de cours d'eau
- ✓ les recharges en fond de lit pour freiner les écoulements
- ✓ des conseils et démonstrations de pratique à destination des agriculteurs
- ✓ la maîtrise des accès à l'eau du bétail
- ✓ la plantation de haies
- ✓ la création d'ouvrages spécifiques tels que des bacs récupérateurs de sable
- ✓ des études de diverses natures comme celles visant à suivre l'évolution de la qualité des milieux
- ✓ la création de zone tampons
- ✓ la mise en place de mesures agri-environnementales
- ✓ la communication grand public, agriculteurs, etc.

Par exemple, plusieurs actions mises en place :



Plantations d'arbres et de haies

Exemple de plantations de haies au Landreau : au sein des missions qu'ils lui sont déléguées, le SYLOA réalise des actions de protection et de restauration des écosystèmes avec notamment la plantation d'arbres et de haies. Dans ce cadre, le syndicat a planté 1000 mètres de haies sur la commune du Landreau en partenariat avec le Lycée agricole de Briacé en décembre 2022. Le but de cette mesure est notamment d'améliorer la qualité de l'eau en retenant l'eau pluviale par le biais des racines de l'arbre.



Guide de l'EPTB Sèvre Nantaise

Les syndicats de bassins réalisent aussi de nombreuses actions dans le but de promouvoir leurs différentes opérations de terrain. Cela prend la forme de communication à destination d'un public divers. Ils cherchent également à sensibiliser les populations aux enjeux liés à l'eau via des supports comme les guides de bonnes pratiques notamment sur l'usage des pesticides.



Lutte contre les espèces invasives

En simultanée de leurs actions multiples nécessitant des travaux, les différents syndicats réalisent une lutte contre les espèces dites « invasives ». En bref, il s'agit de plantes (jussie) ou de rongeurs (ragondins) mettant à mal les efforts des syndicats en empêchant les autres plantes aquatiques de se développer et en détruisant les berges. La lutte est donc nécessaire afin de ne pas déstabiliser l'ensemble de l'écosystème aquatique.



Réfection des perrés

Dans le cadre de sa compétence GEMAPI, la Communauté de communes Sèvre & Loire délègue à un syndicat spécialisé dans la gestion de la digue de la Divatte : l'Établissement Public Loire. Ce dernier se doit ainsi d'entretenir le bon état de la digue afin de limiter le risque. Dans ce cadre, les perrés sont entretenus régulièrement sous la responsabilité de l'EP Loire.



Reméandrage de cours d'eau et recharge granulométrique :

Dans son rôle d'entretien des cours d'eau et plans d'eau, les syndicats réalisent de nombreux travaux ayant différentes portées : bonne continuité écologique, qualité de l'eau. Ainsi le syndicat a réalisé des travaux de creusement, reméandrage et de rechargement granulométrique sur le cours d'eau du Breil au Loroux-Bottereau. Ces travaux perceptibles sur les photos (avant-après) redonnent au cours d'eau une sinuosité permettant un écoulement efficace et une meilleure oxygénation favorable à la faune et la flore sauvages.








Prévention des inondations

La digue de la Divatte :

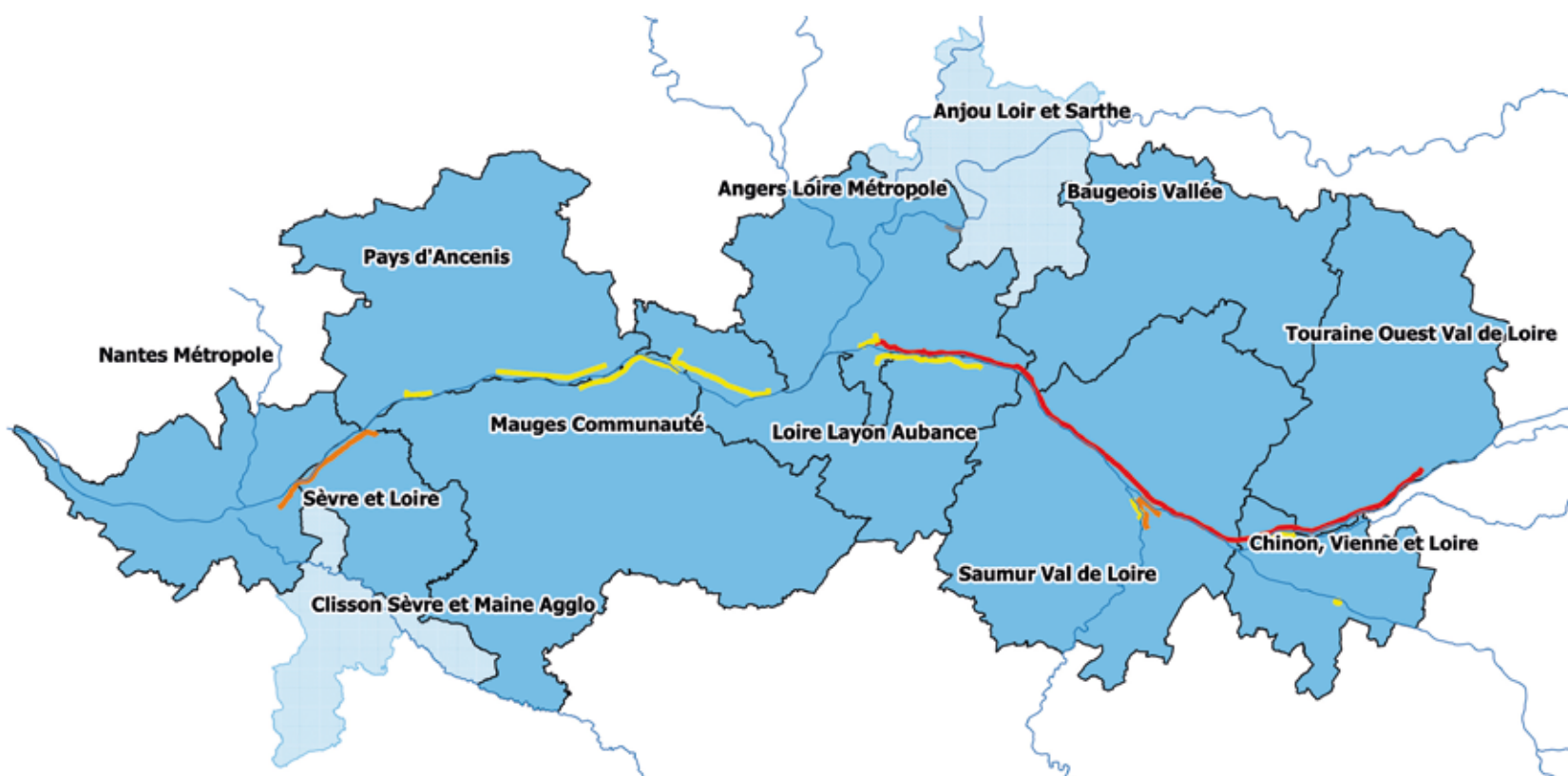
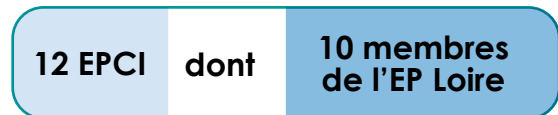
Le territoire de la CCSL est concerné par la digue de la Divatte, située sur les communes de Divatte-sur-Loire et Saint-Julien-de-Concelles, qui constitue un système d'endiguement qui permet de protéger des crues de la Loire. Cet ouvrage de 13,6 kilomètres de long appartient au département de la Loire-Atlantique, mais son entretien et son état de surveillance ont été confiés à la Communauté de communes Sèvre & Loire et les autres intercommunalités concernées depuis janvier 2024.

Afin de répondre aux enjeux de crues de la Loire, sur l'ensemble du fleuve, la gestion et le suivi de la digue ont été confiés à l'Établissement Public Loire.

Cet établissement assure donc :

-  Le suivi des **études techniques** et **études de danger** ;
-  Le suivi de l'**entretien annuel** de l'ouvrage et le suivi des travaux les plus importants à mener pour maintenir la digue en bon état de fonctionnement ;
-  La **surveillance** des crues.

Des équipes d'élus et de collaborateurs de la Communauté de communes et des communes ont également été formées pour assurer la surveillance en cas de crue.



Gestion déléguée à l'Établissement

Classement des systèmes	
170 Km	— A : 79 Km
	— B : 22 Km
	— C : 69 Km

0 10 20 Km



Source et auteur : EP Loire, janvier 2024

Comment est financée la GEMAPI ?

LE BUDGET DE LA GEMAPI, de quoi parle-t-on ?

La Communauté de communes Sèvre & Loire vote chaque année un budget qui lui permet de financer l'exercice de l'ensemble de ses compétences. Ainsi, les élus et les services sont autorisés à assurer le fonctionnement et mettre en place des actions ou investir pour la thématique qu'ils gèrent.

Le budget dédié à la GEMAPI couvre :



Les dépenses assumées directement par la Communauté de communes dans ce domaine.



Les contributions aux différents acteurs, notamment les Syndicats et Établissements Publics.

Depuis plusieurs années, ce budget est en pleine progression du fait du transfert par l'État de la gestion de cette thématique aux intercommunalités sans moyen financier ni humain.

Pour l'année 2024, le budget GEMAPI se chiffre à 970 429 €.

Charges de fonctionnement de la CCSL

65 200 €

EP Loire
279 089 €

EPTB Sèvre Nantaise
40 140 €

SYLOA
586 000 €



La taxe GEMAPI, quezako ?

Les intercommunalités sont autorisées par le Code général des impôts à instituer et percevoir une taxe qui leur permet de financer la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. La recette perçue doit être exclusivement affectée au financement des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI.

Le budget GEMAPI ayant augmenté de + 180 % en 2 ans, le conseil communautaire a donc décidé d'instituer cette taxe.

- ✓ Cette taxe est définie en fonction d'une enveloppe totale chaque année par le conseil communautaire de la Communauté de communes Sèvre & Loire.
- ✓ Pour cette année, elle a été fixée à 800 000 €.
- ✓ Les élus souhaitent pouvoir la maintenir en ce sens pour les prochaines années, même si les dépenses augmentent.

Comment s'applique cette taxe pour la population ?

- ✓ C'est un taux additionnel qui sera appliqué sur les taxes foncières sur les propriétés bâties, taxes foncières sur les propriétés non bâties, taxe d'habitation sur les résidences secondaires et la cotisation foncière des entreprises.
- ✓ Une colonne est dédiée à cette taxe sur chaque avis d'imposition.

Commune	Commune	Fonctionnel	Investissement	Total	Taux	Taux
Proportions 2023	27,54 %	0,868 %	0,50 %	2,268 %	4,38 %	0,33 %
Taux 2023	27,54 %	0,868 %	1,50 %	0,221 %	4,94 %	0,33 %
Le détail de vos taxes et cotisations par adresse figure sur le ou les avis de taxes foncières et d'habitation envoyés par courrier électronique au cours de la phase d'information de la commune.						
Proportions 2024	27,54 %	0,868 %	1,50 %	0,221 %	4,94 %	0,33 %
Taux 2024	27,54 %	0,868 %	1,50 %	0,221 %	4,94 %	0,33 %
Proportions 2025	27,54 %	0,868 %	1,50 %	0,221 %	4,94 %	0,33 %
Taux 2025	27,54 %	0,868 %	1,50 %	0,221 %	4,94 %	0,33 %

FESTI' LOIRE
CONCERT au bord de l'eau

5 VENDREDI
Juillet Dès 19h00

The Loire Valley Calypso
(Pop globetrotteuse)
Joi N'Juno
(DJ House Music et Afrobeat)

Site de la Pierre Percée
Divatte-sur-Loire
Restauration sur place

Partenariat avec la Gulguette de la Pierre Percée

FESTI' SÈVRE
CONCERT VENDREDI 23 août

Jeux en famille dès 17h

PORT DOMINO
Le Pallet
Oakland Duo
(Folk et Country)
Vipère
(Rock et Chanson)

Restauration Moules-frites
Réservation au 09.54.54.92.34

CONCERT SUR L'EAU

“ Profitez tout l'été en Sèvre & Loire, de moments de partages et de convivialité entre amis ou en famille ! ”

La rentrée du **Vignoble**

Dimanche 1er Septembre

Sortez chez vous

LA REGRIPIÈRE
Rallye vélo

Départ entre 9h et 11h15 du stade de foot
Circuit de 18 km adapté à tous les niveaux

Spectacles familiaux
Déambulations artistiques
Restauration sur place

Inscription conseillée sur le site www.cc-sevreloire.fr

Vignoble Vélo

Loire Atlantique

PRÉFET DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

Le JOURNAL SÈVRE & LOIRE
#GEMAPI - Juillet 2024

Rédaction - Service communication
Directrice de la publication - Christelle Braud
Conception - Mediapilote Cholet
Tirage 25 000 ex - Impression La Contemporaine
Retrouvez tous nos journaux sur www.cc-sevreloire.fr



Pour en savoir +

Consultez nos sites internet et abonnez-vous à nos réseaux sociaux.



- <https://www.cc-sevreloire.fr>
- <https://lentrainante.cc-sevreloire.fr>
- <https://piscine.cc-sevreloire.fr>
- <https://dechets.cc-sevreloire.fr>
- <https://eau-assainissement.cc-sevreloire.fr>
- <https://urbanisme.cc-sevreloire.fr>
- <https://bibliotheques.cc-sevreloire.fr>
- <https://enfance.cc-sevreloire.fr>

